| | |
|---|---|
| **INTITULE DU POSTE** ***(A compléter par l'ENSA suivant exemple)*** | *ENSA NORMANDIE _MCFA_STA/OMI mi temps* |

90 caractères au maximum, espaces compris – merci de respecter la syntaxe ci-dessus

| | |
|---|---|
| **INTITULE LONG DU POSTE** ***(A compléter par l'ENSA suivant exemple)*** | Maître de conférences associé / *Sciences et techniques de l'architecture / Outils mathématiques et informatiques* Quotité 50 % |

90 caractères au maximum, espaces compris – merci de respecter la syntaxe ci-dessus

## ELEMENTS ADMINISTRATIFS *(A compléter par le BCPRE)*

| | |
|---|---|
| **Corps** (pour les postes ouverts aux titulaires) | |
| **Catégorie** | A |
| ***Poste ouvert aux contractuels*** | Oui |
| **Domaine fonctionnel** | Enseignement supérieur recherche |
| **Emploi de référence** | RMCC : RCH03A – RMFP : ERENS001 |
| **Date de vacance de l'emploi** | 01/09/2023 |

## LOCALISATION DU POSTE *(A compléter par l'ENSA)*

| | |
|---|---|
| **Région** | Normandie |
| **Département** | Seine Maritime |
| **Adresse** | 27 rue Lucien Fromage 76160 Darnétal |

## EMPLOYEUR – *présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement* *(A compléter par l'ENSA)*

Fondée en 1903, l'ENSA Normandie s'est installée en 1984 sur les communes de Darnétal et Rouen (76), dans une ancienne usine témoin de l'architecture de la fin du XIX$^{e}$ s., au cœur d'un parc de 2,5 ha. L'école offre aujourd'hui 6000 m$^2$ de surface utile dédiée à l'enseignement de l'architecture, auxquels se rajouteront 500m² dédiés à la recherche en 2023 financés par le plan de relance de l'État.
L'ENSA Normandie est membre de la ComuE Normandie Université, qui regroupe l'ensemble de l'ESR de la nouvelle Région Normandie. Elle accueille 52 enseignants titulaires et associés dont 8 professeurs et 4 HDR, et 120 intervenants extérieurs, une équipe administrative de 40 agents, pour former près de 700 étudiants.
Son projet pédagogique est caractérisé par une Licence très intégrée, offrant un parcours de progressivité bien identifié et clôt par un semestre d'ouverture internationale. Cette Licence se développe avec un double cursus Licence architecture - Bachelor ingénieur avec l'INSA Rouen Normandie depuis la rentrée 2020, ainsi qu'une Licence délocalisée à Hanoï (Vietnam).
Le Master est structuré en trois domaines d'étude : Expérimentations (enjeux de l'éco-construction), Transform (enjeux de l'intervention dans l'existant) et Urbanités résilientes (la ville face aux changements climatiques). Elle délivre le master DRAQ en bi-cursus avec le département de Génie civil l'Université du Havre.

**1 500 caractères au maximum, espaces compris**

## DESCRIPTIF DE L'EMPLOYEUR – *présentation des activités scientifiques de l'école* *(A compléter par l'ENSA)*

L'Unité de recherche en architecture «Architecture, territoire, environnement – Normandie» a été labellisée Équipe d'accueil n°7464 par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en 2016 (ATE – EA 7464). Elle dépend d'un établissement de tutelle : l'École nationale supérieure d'architecture de Normandie (ENSA Normandie), elle-même établissement public administratif placé sous la tutelle conjointe du ministre chargé de l'architecture et du ministre chargé de l'enseignement supérieur.
ATE Normandie a pour mission la création, la diffusion et la valorisation de connaissances nouvelles auprès de la communauté scientifique. Son objectif est de constituer un lieu de recherche de référence, ancré dans son territoire, doté d'une identité stable et attractive pour les chercheurs comme pour les doctorants. L'Unité de recherche contribue à la politique scientifique de l'ENSA Normandie, participe à sa pédagogie et assure le lien entre la recherche et les formations qui y sont dispensées. Elle a également vocation à développer des partenariats avec les acteurs régionaux de la recherche.

L'Unité de recherche compte 25 membres dont 17 permanents (5 HDR + 3 en préparation), 8 associés (dont 2

enseignants-chercheurs titulaires doctorants), 12 doctorants et 1 personnel administratif dédié.

Quatre axes thématiques ont été définis à partir des pôles de l'école et des recherches en cours : Architecture, environnement et cultures constructives ; Urbanités et ruralités résilientes ; Médiations ; Création.
2.3.2. ARCHE ou Architecture, environnement et cultures constructives. Cet axe thématique, centré sur le potentiel architectural de certains écomatériaux, est associé à l'expérimentation, dont l'étude et la pratique seront intensifiés, qu'elle soit pédagogique, opérationnelle dans le cadre du projet d'architecture ou scientifique.
2.3.3. URRbs ou Urbanités et ruralités résilientes Cet axe thématique est consacré à l'analyse des transformations de l'espace construit (urbain, rural et leurs imbrications et entre-deux) et est fondé sur des approches diachroniques et multiscalaires, allant du territoire jusqu'à l'habitat.
2.3.4. Médiations ou Culture, savoirs, médiations de l'architecture L'axe thématique Médiations concerne un vaste ensemble de discours et de pratiques qui concourent à la diffusion de la culture architecturale et urbaine, notamment à travers l'enseignement, les publications, les expositions et l'animation du débat public.
2.3.5. Création ou Dispositifs du sensible L'axe Création a pour objet de développer des savoirs dans les domaines de la théorie, de la conception et du projet en architecture, en urbanisme et en paysage, ainsi que dans celui de la production artistique réalisée dans le cadre de l'ENSA Normandie. Son objectif est d'étendre le champ des connaissances sur les processus de création en articulant de façon explicite et diverse recherche universitaire et production d'œuvres.

**3 000 caractères au maximum, espaces compris**

**DESCRIPTIF DU POSTE** – *missions et activités principales, charges pédagogiques et scientifiques, autres enseignements, autres taches, perspectives d'évolution* ***(A compléter par l'ENSA)***

MISSIONS ET ACTIVITÉS PRINCIPALES
Les missions de le(a) maître(esse) de conférences associé(e) recruté(e) seront les suivantes :
- participer au projet pédagogique de l'établissement, notamment autour des outils mathématiques et informatiques et de leur application au sein des autres disciplines ;
- participer à la politique de l'établissement visant le développement des formations en lien avec les institutions universitaires de la région Normandie ;
- d'autres tâches pourraient inclure le suivi des stages, la coordination pédagogique, la responsabilités d'expertise et d'évaluation, la participation active à une réflexion continue sur l'enseignement du champ STA et du groupe de disciplines OMI.

CHARGES PÉDAGOGIQUES
Le(a) maître(esse) de conférences devra assurer une charge d'enseignement équivalente de 160 heures annuelles. Les actions et les enseignements devront s'engager et se formaliser en étroite relation avec l'équipe existante.
Le(a) maître(esse) de conférences devra intervenir en cycle Licence et en cycle Master.
Pour le groupe de disciplines OMI :
- En cycle Licence conduisant au Diplôme d'études en architecture (DEA), il ou elle devra assurer des cours magistraux et TD en S03 portant sur les outils de traitement d'images, de mise en page et de dessin vectoriel 2D. En S04, il ou elle devra assurer un TD portant sur l'introduction aux outils de modélisation architecturale. En S05, il ou elle devra assurer des cours magistraux ainsi qu'un TD portant sur les outils de modélisation architecturale (BIM) et de SIG
- En cycle Master conduisant au titre d'Architecte diplômé de l'État (ADE), il ou elle devra assurer un TD en S08 portant sur les outils de modélisation architecturale BIM et paramétrique, en relation avec les trois domaines d'études proposés dans le cycle.

**3 000 caractères au maximum, espaces compris**

**CONDITIONS PARTICULIERES D'EXERCICE –** *spécificités du poste, contraintes, sujétions, liaisons fonctionnelles, liaisons hiérarchiques* ***(A compléter par l'ENSA)***

Le temps de travail de référence d'un poste à mi-temps pour les maîtres de conférences associés des écoles nationales supérieures d'architecture est constitué :
1° Par les services d'enseignement déterminés par rapport à une durée annuelle de référence égale à 160 heures de travaux dirigés. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;
2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par l'article 2 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.

**1 500 caractères au maximum, espaces compris**

## DESCRIPTIF DU PROFIL RECHERCHE *(A compléter par l'ENSA)*

**1 - Expériences et compétences souhaitées**

Le(a) maître(esse) de conférences pourra appuyer sa candidature sur certaines expertises et compétences :
- Il est requis une activité professionnelle confirmée par des références et réalisations dans le champ du projet architectural et urbain.
- Une connaissance du maniement des outils informatiques suivants : Autocad ; Adobe Photoshop, Illustrator et InDesign ; Affinity Publisher, Designer et Photo ; Revit ; Archicad.
- Une expérience confirmée dans la pratique du Building Information Modeling (BIM), ses vocabulaires et ses outils.
- Une expérience d'enseignement dans les ENSAs est souhaitée.

**2 - Préciser le rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires…)**

Sans objet

**3 - Diplômes requis ou expérience professionnelle requise : précisions au regard de la catégorie du concours enrichi des spécificités du profil**

Diplôme d'architecte requis.
Un diplôme de niveau Master ou mastère en BIM Management est souhaitable.
Activité professionnelle confirmée par références et réalisations.

**3 000 caractères au maximum, espaces compris**

## INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES *(ne pas modifier)*

**Autres informations**

*Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur.euse handicapé.e*

*Les candidatures seront examinées collégialement. Les personnes présélectionnées seront invitées à un ou plusieurs entretiens. Conformément aux recommandations de la CNIL et aux dispositions du code du travail des mises en situation ou des tests d'évaluation contribueront à l'appréciation de la capacité à occuper l'emploi.*

*Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.*

Mentions légales à faire figurer obligatoirement dans le champ de l'offre PEP

## FONDEMENT JURIDIQUE DU RECRUTEMENT *(textes encadrant les opérations de recrutement)*

**Décret n° 2018-107 du 15 février 2018 relatif aux maîtres de conférences et des professeurs associés ou invités des écoles nationales supérieures d'architecture**

https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608981

**Dossier de candidature :**
Le dossier doit comporter les éléments suivants :
•Une lettre de motivations
•Une note pédagogique relative à la spécificité du poste développée au regard du projet d'établissement et pédagogique de l'ENSA Normandie (2 pages maximum)
•Un CV faisant ressortir les expériences professionnelles, références et situation professionnelle actuelle.
•Un extrait des travaux significatifs
•Une copie du diplôme le plus élevé requis pour l'enseignement ou toutes pièces utiles attestant de l'expérience en lien avec la discipline enseignée si les conditions de diplôme ne sont pas remplissant
**•Une copie d'une pièce d'identité**

**Conditions pour être recruté en qualité de maitre de conférences associés (cf. article 1er et 7 du décret n°2018-107 du 15 février 2018) :**
*Article 1e : « Dans les écoles nationales supérieures d'architecture, peuvent être recrutées en qualité de professeur ou de maître de conférences associé des personnalités françaises ou étrangères* ***remplissant l'une des***

***conditions suivantes :*** *1° Justifier d'une expérience professionnelle en lien avec les disciplines enseignées dans les écoles d'architecture autre qu'une activité d'enseignement, d'une durée d'au moins trois ans dans les cinq années qui précèdent le 1er janvier de l'année du recrutement pour les fonctions de maître de conférences associé et d'au moins sept ans dans les neuf années qui précèdent le 1er janvier de l'année du recrutement pour les fonctions de professeur associé ; 2° Détenir l'un des diplômes mentionnés, pour les maîtres de conférences associés, au 1° de l'article 31 du décret n° 2018-105 du 15 février 2018 susvisé portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture et, pour les professeurs associés, au 1° de l'article 48 du même décret ; 3° Détenir un diplôme universitaire, une qualification ou un titre étranger estimé équivalent par le conseil scientifique et pédagogique de l'établissement, mentionné aux articles 14 à 22 du décret n° 2018-109 du 15 février 2018 susvisé relatif aux écoles nationales supérieures d'architecture et modifiant le code de l'éducation, réuni en formation restreinte, et exercer ou avoir exercé des fonctions d'enseignement ou de recherche dans un établissement étranger d'enseignement supérieur ou de recherche ».*

*Article 3 « Les professeurs et maîtres de conférences associés recrutés à temps plein ne peuvent exercer simultanément une activité d'agent public »*

*Article 5 « Les obligations de service prévues au 1° du I de l'article 7 du décret n° 2018-105 du 15 février 2018 précité sont applicables aux professeurs et maîtres de conférences associés à temps plein* ».

**Les maîtres de conférences associés à mi-temps doivent justifier d'une activité principale permettant de disposer de revenus réguliers.**

| **CANDIDATURE** ***(A compléter par l'ENSA)*** | |
|---|---|
| **Lien du site** | https://ensa-normandie.fr/ |
| **Personne à contacter** | *alina.chisliac@rouen.archi.fr* |
| **Autre personne à contacter** | |
| Adresses électroniques uniquement | |

**Envoi des candidatures exclusivement par voie dématérialisée en précisant le champ disciplinaire à**
**personnel@rouen.archi.fr**
**au plus tard le mercredi 7 juin à 23h59**

## Modalités de recrutement :

Après examen des dossiers par les membres du CPS restreint, les candidats dont les dossiers seront présélectionnés seront auditionnés à l'école dans la semaine du 12 juin 2023